

OLLOIX / INFO

Janvier 2002

Bulletin municipal de la commune d'Olloix



LES VŒUX DU MAIRE

Chers amis,

En ce début de l'année 2002, l'équipe municipale termine sa première année de mandat. Les objectifs et les projets sont désormais clairs et précis, mais les moyens pour les faire aboutir restent modestes et en dessous du niveau qui serait nécessaire pour satisfaire toutes nos ambitions.

La plupart d'entre nous souhaiteraient vivre à Olloix avec la même qualité de services que dans l'agglomération Clermontoise ce qui fait que l'on se tourne souvent vers la collectivité communale pour réclamer des travaux, une aide directe pour alléger le coût des activités parascolaires, sportives ou culturelles des enfants, un allègement des charges des transports scolaires ou de la cantine, une diminution du coût des raccordements aux réseaux, voire du service de l'eau lui-même, une amélioration des chemins... Il est très difficile de répondre à tous ces besoins car les recettes communales sont quasiment figées : les aides de l'Etat ont tendance à diminuer, le taux des impôts locaux, parmi les plus bas de la communauté de Cheires, est stable et Olloix ne dispose d'aucune entreprise implantée sur son sol, produisant une recette fiscale extraordinaire.

D'un autre côté, les dépenses de fonctionnement augmentent sans vraie possibilité d'actions du Maire

qui essaye de les contenir ! Ainsi cette année avec le passage aux 35h les charges de personnel augmentent de 11,14%. A cela il faut ajouter l'augmentation du coût de l'éclairage public, de la maintenance du service de l'eau ou encore de l'entretien des stations. Ce mouvement se trouve aggravé par un transfert des charges de l'Etat et des collectivités supra-communales vers la commune : le budget communal prend désormais en charge l'affranchissement du courrier, une part importante du déneigement, certaines prestations sociales, et contribue fortement au budget départemental des pompiers, ou de l'aide sociale. Dans ces conditions maintenir notre capacité d'investissement au niveau des dernières années est un réel défi pour l'équipe municipale !

Et pourtant, la demande en termes d'investissements est importante : si nos équipements publics sont aujourd'hui à peu près en état, il nous faut désormais porter nos efforts sur la remise à niveau des chemins d'exploitations et des rues du village sans pour autant relâcher les efforts consentis pour la gestion et la valorisation de notre patrimoine (communaux, espaces publics...) et pour l'amélioration des réseaux (poursuite des programmes d'assainissement collectif conjugué à l'enfouissement des réseaux aériens et à la rénovation de l'éclairage public).

Malgré tout cela je suis optimiste sur l'avenir d'Olloix car les encouragements me viennent des Olloisiens eux-mêmes qui lors des dernières années ont démontré leur dynamisme. Plus qu'ailleurs, à Olloix

L'habitat vacant s'est réhabilité et aujourd'hui arrivent de nouveaux habitants. Ce mouvement devrait se poursuivre quelques années encore avec la prolongation de l'OPAH. Olloix à la chance d'avoir des exploitants agricoles qui font preuve de dynamisme, de résistance et de ténacité en développant et en modernisant leurs exploitations tant au niveau des bâtiments que du foncier. Et finalement, plus qu'ailleurs, à Olloix se dégage parmi les habitants très attachés à leur commune, une grande volonté de maîtriser la gestion du territoire et d'anticiper les évolutions probables.

Je vous souhaite donc à tous, en mon nom et en celui de l'équipe municipale, une très bonne année 2002 en espérant construire avec chacun d'entre vous un « Olloix demain » où il continuera à faire bon vivre.

Bien à vous
Le Maire, Bernard Faye

LA VIE COMMUNALE

Fonctionnement de la Mairie

Les 35 heures sont mises en place pour le personnel communal. Cela n'aura pas de conséquence sur le secrétariat car, Christelle notre secrétaire employée à temps partiel, conserve le même horaire. Les heures d'ouverture au public sont inchangées :

- Mardi de 14h à 18h
- Vendredi de 16h à 19h
- Le 1er et 3^{ème} samedi du mois de 9h à 11h

Merci de bien vouloir respecter ces horaires

Etat Civil

Depuis le dernier bulletin municipal aucun acte d'état civil n'a été enregistré par la mairie..

Cérémonie du 11 novembre

Autour du monument aux morts les fidèles olloisiens ont rendu hommage aux victimes de la Grande Guerre.

Après l'allocution du Maire, une minute de silence fut observée à la mémoire des disparus.

Le pot de l'amitié offert par la mairie a ensuite réuni toute l'assemblée au préau pour clore cette matinée de souvenirs.

Le Noël des enfants

Le dimanche 16 décembre 2001, le Père Noël en personne a une nouvelle fois comblé les enfants invités à la Maison de la Monne par les soins du C.C.A.S*. Tout a commencé sous les yeux émerveillés des grands et des petits par un spectacle de magie, et la journée s'est ensuite terminée par un savoureux goûter servi aux gourmands par leurs hôtes.



*Seuls les enfants âgés de moins de 11 ans dont les parents ont leur résidence principale à Olloix reçoivent un présent.

EtLe Noël des aînés

Comme chaque année, nos anciens âgés de plus de 70 ans et possédant une résidence à Olloix, ont eu le plaisir de recevoir de la part du C.C.A.S une boîte de chocolats à déguster sans modération

Les illuminations de Noël



Comme la plupart des communes, Olloix s'illumine chaque année un peu plus à Noël. Pour 2002 de nouvelles guirlandes ont été installées dans nos rues.

La salle du préau

Le 31 décembre 2001, à la suite d'une soirée, organisée dans la salle du préau par des jeunes gens d'Olloix, des dégradations ont été constatées. A cette occasion il est rappelé que :

- Pour avoir l'autorisation d'utiliser la salle il faut produire une attestation d'assurance en cours de validité couvrant la responsabilité des occupants. Cette formalité est indispensable pour être en accord avec la législation des établissements recevant du public.

- les locaux doivent être nettoyés et remis en état après utilisation. Tout objet ou matériel cassé doit être signalé dans les plus brefs délais en mairie.

Il est demandé à tous de faire preuve de civisme en la matière.

La salle est prêtée gratuitement aux associations de la commune s'il s'agit d'une réunion à but non lucratif, sinon les tarifs de location sont les suivants :

- 15.24 euros pour 2h,
- 60.98 euros pour 24h
- 121.96 euros pour les professionnels

L'eau

La vague de froid de décembre 2002 a pris de court quelques olloisiens dont le compteur d'eau a gelé. Il est rappelé qu'il est à la charge de l'utilisateur de protéger du froid son compteur et son installation d'eau. En général, un peu de polystyrène ou quelques chiffons suffisent. Ne pas oublier cette précaution à l'entrée de l'hiver...

Le téléphone

La cabine a été installée dans le local de la bascule de la place de « la Croix de Pierre » en bas du pays.

Actuellement, la qualité des communications téléphoniques se dégrade de plus en plus et de nombreux Olloisiens s'en plaignent. Si France Télécom tient ses engagements, cette situation ne devrait plus durer bien longtemps. En effet, le vieux commutateur TELIC/ALCATEL situé au sous-sol de la mairie, doit être remplacé par un matériel neuf qui sera placé dans le local de la bascule au milieu du pays. Ce remplacement déjà prévu pour l'année 2001, ne saurait tarder, la partie « administrative » étant réglée entre France Télécom et la commune

Internet

A condition de disposer d'un téléphone et d'un micro-ordinateur il est possible, à Olloix comme partout ailleurs, de se connecter sur Internet. Une de ses applications la plus utilisée est le courrier électronique (e_mail en Anglais, mél en Français). Avec le mél on peut, pour un prix dérisoire, recevoir et envoyer du courrier, des documents et des images presque instantanément partout dans le monde. Ce moyen de communication est en train de remplacer peu à peu la télécopie ou Fax.

La mairie d'Olloix est reliée au réseau internet. Les adresses utiles sont les suivantes :

Mairie : olloix@wanadoo.fr
Maire : Faye-Hoetgen@wanadoo.fr
Adjoint : jean.chandez@libertysurf.fr

Si vous le pouvez, n'hésitez pas à utiliser ce moyen de communication moderne pour toutes vos demandes de renseignements.

Des photos d'Olloix sont accessibles à tous à l'adresse internet suivante :

http://fr.photos.yahoo.com/m_olloix



La Maison de la Monne

Victime de son succès, la maison de la Monne ne dispose actuellement pas de locaux frigorifiques et de réserve adaptés à son activité actuelle. Après acceptation par la « Communauté des Cheires », un nouveau local comportant une réserve et un frigo va être construit le long de la rue de la Commanderie. Ces travaux devraient être terminés pour la prochaine saison touristique.

Les gîtes.

Afin de pouvoir satisfaire aux nouvelles normes régionales et au classement 3 épis les gîtes ont été partiellement rénovés et mis à niveau : installation de lave vaisselle, du téléphone... Tout cela a été fait bénévolement par un adjoint aidé de l'employé municipal.

Appartement de la Mairie

Les travaux de rénovation de la mairie se sont terminés en octobre avec la réfection de la toiture qui, à cette occasion a perdu ses cheminées. Les nouveaux locataires Patricia Robert et Nicolas Poquet ont aménagés en octobre ; nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village.

Achat de terrains appartenant aux domaines.

La commune a acheté aux domaines 75 ha de terrains divers essentiellement dans la vallée de la Monne et sur les plateaux du bas du pays. Les parties boisées seront concédées à l'O.N.F. pour exploitation en régime forestier. Un programme d'aménagement des pâtures en parcs à moutons est envisagé.

La rue de la commanderie et la place St-Gouérand

Les travaux de rénovation de la rue de la Commanderie devraient être terminés cet été. Sous réserve de l'obtention des subventions demandées, les



travaux d'aménagement de la place St-Gouérand pourraient commencer à l'automne.

Les travaux de débardage des gorges de la Monne se sont poursuivis. Le lit de la rivière et tous les chemins de randonnées sont actuellement dégagés.

INFORMATIONS

Vente de petites parcelle du domaine communal

Suite à plusieurs demandes, le Conseil Municipal a décidé de relancer la procédure de vente aux particuliers de petites parcelles du domaine communal. En raison de la longueur, de la lourdeur et du coût, il ne sera procédé à cette opération qu'une seule fois pour les cinq prochaines années. Les règles appliquées sont les mêmes que lors de l'opération précédente :

- 1) écrire en mairie pour demander la cession d'une petite parcelle en sa faveur.
- 2) remplir un imprimé disponible en mairie dans lequel l'acquéreur s'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre, les frais de notaire et le prix d'acquisition de la parcelle fixé à 7euros du m²
- 3) Fin février, toutes les demandes parvenues en mairie seront examinées par le Conseil Municipal qui en délibérera et lancera la procédure officielle

Déclaration de travaux.

Lorsque l'on effectue des travaux dans sa propriété le plus souvent certaines démarches administratives sont à accomplir :

- Sans formalité

Ouvrage très petit de moins de 2m² et de moins de 1,5m de hauteur, mur (sauf clôture) de moins de 2m de haut, terrasse de moins de 0.6m de haut...

- Simple déclaration

Ravalement de façade, modification de façade (percer ou supprimer des fenêtres, fermer une loggia), changement d'une toiture, édification d'une clôture, construction sur un terrain déjà bâti d'un bâtiment de moins de 20 m²...

- Permis de construire

Construction neuve, agrandissement de plus de 20 m², travaux entraînant un changement de destination : une grange qui devient un bâtiment d'habitation...

Les formulaires sont disponibles en mairie. La conformité des demandes avec la législation et le Plan d'Occupation des Sols (POS) est examiné par la subdivision de la DDE de St Amant. Avant d'entreprendre des travaux, vous pouvez demander conseil à M. Favier nouvel architecte-conseil du C.A.U.E. au : 0 473 42 21 20 et à Mme Rastoux de la DDE au 0 473 39 79 65

Amélioration de l'habitat.

La campagne d'amélioration de l'habitat subventionnée par l'OPAH qui devait se terminer en 2001 a été reconduite pour 2002. Elle devrait permettre d'obtenir jusqu'à 55% de subvention pour la rénovation ou la création d'un logement locatif conventionné. Cette opération est maintenant étendue à la transformation de bâtiments existants comme les granges transformées en habitations.

Pour toutes demandes de renseignements s'adresser à Mme Maillot du pacte ARIM au 0 473 16 24 48

La demande de locations à Olloix étant forte, n'hésitez pas à utiliser cette opportunité pour rénover des bâtiments anciens.

Taxe de raccordement à l'égout

Les travaux de branchement à l'égout lors de la création d'un bâtiment font l'objet d'une taxe de raccordement qui avait été instituée à OLLOIX en 1991 par une délibération du Conseil Municipal. Cette taxe qui avait été fixée de façon forfaitaire à 1000F n'avait jamais été réévaluée. Dans ses délibérations du 18 janvier 2002 le conseil a décidé d'en fixer le nouveau montant à 160 euros pour la prise en charge du branchement au collecteur, auquel s'ajoute une somme de 23 euros du mètre linéaire pour les canalisations à créer jusqu'en limite de la parcelle à raccorder.

Cette taxe est due par tout propriétaire créant un nouvel immeuble ou modifiant la destination initiale d'un bâtiment existant, sous réserve qu'il soit raccordable au réseau d'assainissement collectif. Elle se superpose à la TLE (taxe locale d'équipement), et est identique sur l'ensemble du territoire communal. Dans le cas d'une extension du réseau communal d'assainissement, chaque propriétaire dispose légalement d'une durée de **deux ans maximum** pour se raccorder à ses frais au nouveau collecteur. Dans ce dernier cas, la taxe de raccordement n'est pas applicable.

Commission des impôts

La base d'imposition des impôts locaux est calculée par le service des impôts à partir des caractéristiques des habitations. Chaque modification de l'habitat (aménagement de nouvelles pièces, salle de bains, piscine...) doit être signalé en mairie afin que la base de calcul de la taxe d'habitation soit exacte. Pour vérifier l'exactitude des informations en sa possession, l'administration fiscale se fait aider de la commission des impôts composée d'habitants de la commune. Cette commission s'est réunie, sous la présidence du Maire le jeudi 17 janvier. Elle a vérifié, et proposé d'éventuelles modifications des informations en possession de l'administration. Les contribuables dont la base d'imposition aurait été modifiée et qui ne seraient pas d'accord sur le montant de la taxe, peuvent la contester auprès de l'administration fiscale.

Ramassage des ordures ménagères.

La collecte des ordures ménagères est assurée par le Sictom des Couzes auquel adhère notre commune. Comme les contraintes environnementales sont de plus en plus sévères, on se dirige peu à peu vers une collecte sélective. Dans un proche avenir, deux types de containers vont être mis en place dans le village et nous devons nous même faire un premier tri de nos déchets.

Afin d'éviter que les containers présentent un danger pour la circulation, notre commune a mis en place, sur le budget municipal, des supports qui les immobilisent

Pour réduire les coûts du ramassage des ordures ménagères il est demandé à chacun d'utiliser au mieux les services à notre disposition :

Le point propre



Bien connu de tous, il peut être utilisé pour le tri sélectif du verre, du papier, des emballages plastiques, des boîtes de conserve, des piles électriques, des huiles de vidange. Nous insistons sur la nécessité de vous débarrasser de vos piles usagées, matériel très polluant, dans le petit container rouge. Respectez bien les consignes placées en évi-

dence sur les containers.

La déchetterie de Montaigu

Elle est ouverte de mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Tél : 0 473 96 72 11

La déchetterie est mise gratuitement à la disposition des habitants. Proche d'Olloix, elle est située à Montaigu-Le-Blanc sur la route de Clémensat. Elle accepte pratiquement tous les déchets : gros cartons, bois, ferraille, encombrants, gravats de démolition, déchets verts, piles, batteries, peintures, solvants...

Le gardien accueille les usagers et les guide pour le tri.

L'ancienne décharge municipale

Cette décharge, qui est encore tolérée par l'administration, devrait bientôt disparaître. Elle ne doit recueillir que les matériaux inertes, déblais, gravats, terre... à l'exclusion de tout autre apport : ferrailles, bois, appareils agricoles ou ménagers....

La benne pour les « encombrants »

La mise à disposition d'une benne pour les déchets encombrants est une opération coûteuse. Compte tenu de la proximité de la déchetterie qui est

parfaitement adaptée pour cet usage, le Conseil Municipal a décidé de ne pas reconduire cette opération. En effet, lorsque les déchets sont chargés dans un véhicule, pourquoi ne pas aller directement jusqu'à la déchetterie de Montaigut ?

Le ramassage des déchets verts

Les déchets verts doivent être conduits à la déchetterie. Le conseil a décidé, pour les petits volumes, de continuer à en assurer, en été, la collecte. Il est demandé aux habitants ayant de grandes quantités de déchets verts de les amener eux mêmes à la déchetterie.

Pour ceux qui, avec leurs déchets verts, voudrait faire du compost le sictom des Couzes dispose encore de quelques containers prévus pour cet usage, vendus à moitié prix.

Pom'millénium à St-Sandoux

Les 16, 17 et 18 novembre 2001 s'est déroulé à St-Sandoux le Pom'millénium, manifestation réalisée par la communauté des Cheires pour la valorisation de la pomme en Auvergne. Cette sympathique réjouissance a connu un grand succès. A cette occasion des pommiers ont été plantés, en partie par les enfants des écoles, pour la création d'un verger de promotion de la pomme auvergnate. Ce verger a été inauguré le 17 novembre par le sénateur J.M. Juilhard président de la communauté des Cheires en présence de la confrérie des « Croqueurs de Pommes ».



Etat civil de l'ancien temps

Vers 1682 à Olloix est né Blaize CHAMBOEUF, qui est mort le 2 juin 1742. Il s'est marié à Olloix le 12 janvier 1711 avec Antoinette JURIE, née avant 1692 à Chambon sur lac, morte le 18 janvier 1738 à Olloix. De ce mariage est né le 7 mars 1722 à Olloix Pierre CHAMBOEUF qui s'est marié le 7 janvier 1743 à Olloix avec Gabrielle BAFFALEUF née le 15 novembre 1725 à Olloix. Ils ont eu un enfant Etienne CHAMBOEUF né le 2 octobre 1754 et mort le 9 septembre 1810 à Olloix. Etienne CHAMBOEUF s'est marié à Olloix le 9 février 1779 avec Marie PONS née le 3 mai 1755 et morte le 12 février 1814 à Olloix. De cet union est né Georges CHAMBOEUF né le 28 décembre 1796 à Vic le Comte et mort avant 1820 également à Vic le Comte. Il s'est marié le 22 mars 1819 à Vic le Comte avec Jeanne DELAIRE née le 27 janvier 1787 à Olloix. De cette union est né Joseph CHAMBOEUF le 27 juin 1824 à Vic le Comte. Joseph CHAMBOEUF marié à Jeanne BOILON né vers 1817 à Billom a eu un fils François CHAMBOEUF né le 1 janvier 1846 à Billom, mort après 1915 en Algérie à Philippeville.

En cent ans, de 1891 à 1990, il est né 39 enfants sous le nom de CHAMBOEUF dont 6 dans le Puy de Dôme. Actuellement il y a en France seulement 12 abonnés du téléphone sous le nom de CHAMBOEUF dont un à Olloix : notre ancien garde champêtre Claude CHAMBOEUF.